

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

20 (Haute Corse)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **PRATO DI GIOVELLINA**

Séance du 02 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 02 mars à 16 heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre NASICA, Maire de la commune.

Etaient présents:

- Jean COLONNA	- Chantal FRATACCI
- Josette GRAZIANI	- Jean-Marc MANUEL
- Joseph NASICA	- Pierre NASICA
- Sébastien ROLLES	

Absents : néant

Madame Chantal FRATACCI a été nommée secrétaire

Nombre de conseillers

- en exercice	7
- présents	7
- votants	7
- absents	0
- exclus	0

Date de convocation :

25 février 2023

Date d'affichage :

03 mars 2023**OBJET**

**Construction et
équipement d'un FOYER
COMMUNAL**

Le Maire rappelle que la commune ne dispose pas de salle des fêtes ou de local permettant de se réunir à l'abri des intempéries. Seules les activités estivales sont organisées près de l'église.

Le Maire est sollicité par une grande majorité de Pratais qui souhaiterait disposer d'un local et d'un environnement pour y exercer diverses activités, festives, culturelles, familiales...

Le maire rappelle qu'un permis de construire a été accepté pour la construction d'un local technique en bois, sur la parcelle communale cadastrée A 1256.

Il propose de changer la destination du bâtiment ayant donné lieu à ce permis, en un « FOYER COMMUNAL », afin de répondre aux besoins ci-dessus exposés.

La partie principale du bâtiment a déjà été construite grâce au bénévolat des associations et des habitants. Il reste à terminer le bâtiment prévu au permis, par la construction d'une cuisine et d'un WC.

Pour l'utilisation de ce foyer en toute saison, il faut l'équiper de matériels, assurer la sécurité des utilisateurs et l'accès aux personnes handicapées.

Le Maire présente l'ensemble des devis dont ceux qu'il propose de retenir, pour la construction, l'aménagement extérieur (l'accès, la sécurisation du chemin attenant par un mur de soutènement, la dalle devant le local), les équipements de la cuisine et des WC ainsi que la mise en place des réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité.

La totalité des coûts est de **76 704.42 € HT** et **82 995.11 € TTC**.

Le maire propose de demander l'aide financière de la CTC à hauteur de 80% du montant HT des travaux en utilisant la dotation quinquennale de la commune.

Le plan de financement proposé serait le suivant :

- Aide financière de la CTC de 80 % du montant HT des travaux arrondi à **61 363 €**

- La commune conserve à sa charge 20% du montant HT des travaux ainsi que la TVA soit : **21 632.11 €**

Le conseil municipal après avoir ouï l'exposé du maire, en avoir délibéré et voté à main levée

DECIDE

D'approuver à l'unanimité la réalisation de ce projet ainsi que le mode de financement proposé par le maire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Exécutoire à la date de dépôt ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

ID : 02B-212002489-20230302-020320231-DE

Le Maire

